

Monsieur,

Nous vous remercions pour votre message. Comme vous le savez, notre mouvement politique dénonce depuis le début l'attitude et la politique menée par le Président de la République. Le député Michel Larive n'a de cesse de dénoncer les aberrations de la macronie, comme vous pourrez le constater en consultant notre site Web :

<https://www.michel-larive.fr>

Concernant l'alinéa 1 de l'article 68 de la constitution, nous souhaiterions qu'il puisse être interprété dans le sens que vous indiquez. Malheureusement, les cas de "manquement à ses devoirs" dont il est question font plutôt référence au fait que le Président puisse bloquer les institutions ou bien que son comportement personnel soit indigne de sa fonction. La loi ne prévoit pas qu'on puisse juger la politique menée par le Président, mais seulement apprécier son rôle en tant que gardien de la constitution. Il ne s'agit pas d'une procédure de révocation des élus en cours de mandat, telle que nous la proposons dans notre programme politique.

D'autre part, il ne vous a pas échappé que la proposition de réunion de la Haute Cours, en vue de se prononcer sur la destitution du président, doit être proposée et signée par au moins un dixième des parlementaires de l'une des chambres de l'Assemblée pour être recevable. Ensuite, il faut que la proposition soit adoptée par une majorité d'au moins les deux tiers des parlementaires. Or comme vous le savez, le peuple de France a placé une majorité de députés LREM à l'Assemblée Nationale, tandis que notre groupe parlementaire ne compte que 17 députés. Il est exclu que les députés de la majorité se prononcent pour la destitution du Président. C'est inconcevable en l'état actuel des choses.

Souvenez-vous des motions de censure proposées suite à l'affaire Benalla, en juillet. Malgré l'union des forces d'opposition, de droite comme de gauche, la majorité LREM a pu sans difficulté bloquer ces propositions.

Dans le contexte actuel, la proposition de convoquer la Haute Cours, en invoquant l'article 68 de la Constitution, ne serait donc au mieux qu'une opération de communication politique pour les parlementaires qui la formuleraient, et au pire un coup d'épée dans l'eau, sans aucun effet.

Quoiqu'il en soit nous vous encourageons à poursuivre votre mobilisation, car si elle continue et qu'elle s'intensifie, elle pourrait entraîner la dissolution de l'Assemblée Nationale, ce qui ouvrirait des perspectives nouvelles.

Le député Michel Larive soutient le mouvement des gilets jaunes, car c'est un mouvement citoyen auto-organisé et populaire. Monsieur Larive respecte le souhait des participants d'éviter toute récupération politique de leur mouvement, et c'est pourquoi il ne prendra pas position dans la presse. Néanmoins il est allé à leur rencontre ici en Ariège, à Saint-Girons notamment, et il a pris le temps d'échanger avec eux et de les écouter.

En vous souhaitant encore beaucoup de courage et de détermination dans votre lutte légitime, je vous souhaite une excellente journée.

**Fabien Collin**  
**Collaborateur**

**Cabinet de Michel LARIVE**

**Député France insoumise de l'Ariège**

*Membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation*

*Président du groupe de travail sur les conditions de travail à l'Assemblée Nationale et le statut des collaborateurs*

*Vice-Président des groupes d'amitiés France/Russie, France/États-Unis, France/Canada et France/Equateur*

*Membre de l'Union Interparlementaire*

-----

Bonjour,

merci pour votre réponse.

Je reprend le point de manquement à ses devoirs qui est un point crucial dans mes propos.

Rien que **le bradage d'intérêts stratégiques et de services publics à l'étranger** serait suffisant pour appliquer ce principe.

Pour ce qui est d'une quantité nécessaire de voix afin de faire appliquer cette disposition, j'en suis bien conscient mais rien que le fait qu'un nombre non négligeable de députés qui le demanderait serait, en soi, une première qui marquerait les esprits et vous montrerait comme de vrai opposant à cette dictature "molle" dans laquelle nous vivons.

Cordialement

-----

Monsieur,

Nous sommes d'accord sur la trahison des intérêts du peuple de France par nos élites, mais la libéralisation des services publics et donc la grande braderie de nos intérêts stratégiques au profit du privé a été actée au niveau européen par la signature de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS). Donc dans l'esprit de nos dirigeants, il ne s'agit pas de "manquement à ses devoirs", mais au contraire de l'application responsable des décisions de l'UE. Je vous l'accorde, c'est complètement dingue mais c'est ainsi.

Je vous assure que toute opportunité de renverser le gouvernement actuel par des voies légales sera étudiée très sérieusement par notre groupe parlementaire. Il est fort peu probable que nous rations une telle occasion, si elle se présentait.

Bien à vous,

**Fabien Collin**  
**Collaborateur**

**Cabinet de Michel LARIVE**

**Député France insoumise de l'Ariège**

*Membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation*

*Président du groupe de travail sur les conditions de travail à l'Assemblée Nationale et le statut des collaborateurs*

*Vice-Président des groupes d'amitiés France/Russie, France/États-Unis, France/Canada et France/Equateur*

*Membre de l'Union Interparlementaire*